

# Maîtriser le numérique pour rester souverains : la stratégie française pour réduire nos dépendances

Thomas COURBE\*

**Dans un contexte de tensions géopolitiques et de domination des géants technologiques, la souveraineté numérique devient un impératif stratégique pour la France. Maîtrise des technologies critiques, diffusion de l'intelligence artificielle et préférence européenne : la Direction générale des Entreprises détaille la stratégie française pour réduire les dépendances et renforcer l'autonomie numérique française et européenne.**

---

\*Directeur général des entreprises

**D**ans un monde marqué par des tensions géopolitiques croissantes et une compétition technologique sans précédent, la souveraineté numérique s'impose comme un enjeu stratégique pour la France, qui se traduit par un engagement fort des ministres Roland Lescure et Anne Le Hénanff. La souveraineté numérique conditionne notre sécurité, notre résilience économique et notre capacité à défendre un modèle européen adapté aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Pourtant, malgré son omniprésence dans les débats, la souveraineté numérique reste un concept flou, dépourvu de critères partagés.

La création récente d'un Observatoire de la souveraineté numérique, porté par le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan (HCSP), marque une étape décisive. Cet observatoire publiera des statistiques sur les dépendances aux solutions numériques non souveraines, éclairant ainsi nos fragilités systémiques en la matière.

Le numérique, technologie transversale par essence, irrigue tous les pans de l'économie, de l'industrie aux services publics, en passant par la santé, la justice ou la défense. Toute dépendance numérique expose donc la France à des risques majeurs. Face à ce constat, la Direction générale des Entreprises (DGE) déploie une stratégie articulée autour de trois piliers complémentaires, soutenus par des leviers structurants. Ces piliers visent à renforcer la maîtrise des technologies critiques, accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle et promouvoir une préférence européenne dans le numérique.

## **MAÎTRISER LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES CRITIQUES : UN IMPÉRATIF INDUSTRIEL ET STRATÉGIQUE**

La souveraineté numérique commence par la **maîtrise des technologies clés**. La DGE a adopté une vision transversale, centrée sur l'émergence de champions français et européens dans des domaines stratégiques tels que l'intelligence artificielle, le quantique, la cybersécurité, le *cloud*, les semi-conducteurs et les réseaux du futur. Ces priorités s'inscrivent dans le cadre du **plan France 2030**, qui finance les investissements publics correspondants.

En 2025, les résultats de cette politique industrielle commencent à se concrétiser. La France a ainsi formé plus de 100 000 per-

sonnes aux métiers du numérique d'avenir, avec une accélération prévue pour les années à venir. Dans le domaine des semi-conducteurs, la capacité de production nationale est passée de 2 à 2,8 millions de *wafers* entre 2018 et 2025, renforçant ainsi l'autonomie européenne dans un secteur essentiel. Le quantique constitue un autre exemple emblématique : grâce à un investissement public de un milliard d'euros, réparti entre recherche, infrastructures et formation, la France et l'Europe se positionnent comme des leaders mondiaux. Le supercalculateur Alice Recoque, développé par Eviden, illustre cette ambition. Il place l'Europe à la pointe du calcul haute performance et de l'intelligence artificielle, alliant puissance et efficacité énergétique. Ces avancées démontrent que la France est capable de rivaliser avec les géants technologiques mondiaux, à condition de poursuivre ses efforts en matière de financement et d'innovation.

Cependant, l'Europe reste confrontée à un défi de taille : transformer son vivier dynamique de start-up en champions technologiques de rang mondial. Aujourd'hui, aucun acteur européen ne dépasse les 100 milliards d'euros de capitalisation, là où plusieurs entreprises américaines (Nvidia, Microsoft, Apple, Alphabet, Amazon...) excèdent largement les 1 000 milliards. Cet écart s'explique en partie par un déficit de financement en capital-croissance, qui limite la capacité des entreprises européennes à passer à l'échelle. Pour y remédier, la DGE a lancé des initiatives telles

que **Je choisis la French Tech**, qui encourage les grands groupes à orienter leurs achats vers les start-up françaises. Plus de 700 entreprises privées et 90 acteurs institutionnels ont déjà adhéré à ce programme, facilitant plus de 12 000 mises en relation commerciales en deux ans. Un engagement d'un milliard d'euros d'achats a été pris pour la période 2024-2026, afin de soutenir la croissance des jeunes pousses technologiques. De même, nous soutenons le projet de fonds « scale-up » européen qui doit aider à combler cette faille de marché du financement des séries C des start-up technologiques.

Les Projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) jouent également un rôle clé. Ces projets fédérateurs, comme ceux dédiés à l'électronique, à la connectivité ou au *cloud*, permettent de mutualiser les efforts et les financements entre États membres. Deux PIIEC sont actuellement en cours, et d'autres sont en préparation, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle. Ces initiatives montrent que la coopération européenne est indispensable pour rivaliser avec les géants américains et asiatiques.

## **ACCÉLÉRER L'ADOPTION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : UN LEVIER DE COMPÉTITIVITÉ POUR LES ENTREPRISES**

La souveraineté numérique ne se limite pas à la maîtrise des technologies ; elle

passé aussi par leur adoption massive par les entreprises. Longtemps en retard dans ce domaine, la France dispose aujourd'hui, avec l'intelligence artificielle, d'une opportunité de rattrapage. **Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2023, seulement 5 % des TPE et PME utilisaient l'IA, contre 13 % en 2024 et 26 % en 2025.** L'objectif est ambitieux : nous visons, à l'horizon 2030, un recours à cette technologie par 50 % des PME et 80 % des ETI, à travers des cas d'usage adaptés à leurs besoins.

Pour y parvenir, la DGE a lancé le plan « Osez l'IA », articulé autour de trois axes majeurs : sensibiliser, former et accompagner. Un réseau national de 575 ambassadeurs IA a été mobilisé sur l'ensemble du territoire pour guider les entreprises dans leur transformation numérique. Un catalogue de solutions IA éprouvées, fondé sur des retours d'expérience concrets, viendra renforcer cet accompagnement.

Des outils financiers sont également mis en place, comme un fonds de garantie de prêts destiné aux entreprises de moins de 250 salariés. Ce dispositif permettra d'accéder à des financements pouvant atteindre 200 000 euros sur cinq ans, avec une année de différé, afin de lever les freins à l'investissement.

L'intelligence artificielle représente un gain majeur de productivité, avec des gains pouvant atteindre 30 %. Les cas d'usage se multiplient, qu'il s'agisse de

génération augmentée par récupération, de *chatbots* de support client, d'analyse de conformité réglementaire, d'optimisation des stocks ou d'outils d'assistance juridique. Cependant, nombre de ces technologies reposent encore sur des composants non maîtrisés, notamment en matière de *cloud*. La DGE encourage donc les acteurs à adopter des stratégies *multicloud*, afin de concilier performance et souveraineté. Cette approche permet de s'affranchir des dépendances tout en garantissant la protection des données sensibles.

## **RÉGULER ET PROMOUVOIR UNE PRÉFÉRENCE EUROPÉENNE : VERS UN CADRE NUMÉRIQUE ÉQUILIBRÉ**

La régulation n'est pas une contrainte, mais un levier de compétitivité. L'enjeu est d'adopter un modèle européen, protecteur et équitable, capable de rivaliser avec les standards américains ou chinois. La France est particulièrement engagée dans ce domaine, notamment à travers la mise en œuvre des réglementations existantes, comme le Digital Markets Act (DMA) et le Digital Services Act (DSA) aux côtés de la Commission qui régule les grands acteurs du numérique. L'objectif de l'action de la DGE dans ce domaine est d'assurer une égalité des chances à tous les acteurs, d'accroître la prévisibilité juridique pour les entreprises, tout en simplifiant les procédures administratives.

La création de l'Institut national d'évaluation et de sécurité de l'IA (INESIA), copiloté par la DGE et le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, illustre cette volonté. Cet institut aura pour mission d'évaluer les risques émergents liés à l'IA, par exemple en matière cyber, ou de manipulations d'informations etc., et de proposer des solutions concrètes pour y faire face.

Parallèlement, à l'appui de la stratégie définie par les ministres Roland Lescure et Anne Le Hénanff, la France travaille à la définition d'une préférence européenne dans le numérique. Un groupe de travail, issu du Sommet de la souveraineté numérique de novembre 2025, est chargé d'établir des critères simples et vérifiables pour identifier un service numérique européen. Ces critères pourraient inclure la localisation du siège social, des données, des effectifs ou de la recherche et développement. La déclaration franco-allemande adoptée lors du Sommet de Berlin a souligné la nécessité de protéger les données les plus sensibles contre l'application de lois extraterritoriales, marquant une étape importante vers une souveraineté numérique collective.

La DGE pilote depuis janvier la filière numérique du G7, qui est cette année présidée par la France et dont le sommet se tiendra en juin à Évian. Le G7 constituera un rendez-vous clé pour le secteur. La France y portera quatre priorités : garantir la sécurité de l'intelligence artificielle,

en renforçant les outils de détection des risques ; accélérer l'innovation pour les PME, en référençant mieux les logiciels libres d'IA ; mieux concilier numérique et écologie, via des infrastructures optimisées ; renforcer la protection des mineurs en ligne, en améliorant le contrôle d'âge. La DGE jouera un rôle central dans ces négociations, en coordonnant les travaux de la filière numérique et en défendant la position française. Le premier temps fort aura lieu le 29 mai 2026, avec une réunion ministérielle à Bercy, autour de la ministre Anne Le Hénanff.

\*  
\* \*

La souveraineté numérique ne se décrète pas : elle se construit dans la durée, avec le Parlement (lois récentes visant à sécuriser et réguler l'espace numérique, interdire les

réseaux sociaux pour les mineurs, assurer la résilience des infrastructures critiques et cybersécurité), avec nos partenaires européens et en partenariat étroit avec les acteurs économiques qui en sont les premiers artisans. ETI industrielles, PME innovantes, scale-ups technologiques : leur capacité d'innovation, d'investissement en R&D et d'adaptation aux grandes transitions – intelligence artificielle, cybersécurité, décarbonation du numérique – est au cœur de notre autonomie stratégique.

Les avancées récentes sont réelles : structuration de filières stratégiques, montée en puissance de l'IA dans les entreprises, affirmation de normes européennes plus protectrices. La France progresse, mais le chantier reste immense. Le G7 Numérique 2026 constituera une étape décisive pour renforcer cette dynamique à l'échelle internationale ■